...BUREN.

...R. M. JOHNSON.

...ticket suivant est [illegible] la Banque des Améliorations [illegible] avoir lieu aujourd'hui, [illegible] par un nombre de voix.

P. SOULE,
M. FAUCHE COUGOT,
OCTAVE DE ARMAS,
A. PITOT,
FRED. BUISSON,
A. DELPEUCH,
J. BARTHET.

[Communiqué.]

...on de **Directeurs de la Banque des Améliorations.**

...térêts des actionnaires de cette Banque exige le meilleur choix possible soit fait parmi les ...es qui se présentent comme candidats pour diriger l'institution pendant l'année courante, nous croyons que les capacités connues des personnes dont les noms suivent doivent réunir en leur faveur les votes de ceux qui désirent la prospérité de la Banque.

MM. P. SOULE,
A. PITOT,
F. COUGOT,
H. LEGENDRE,
OCTAVE DE ARMAS,
F. H. PETITPAIN,
J. BARTHET.

...es personnes suivantes seront soutenues par un nombre d'actionnaires, comme directeurs de la ...des Améliorations à l'élection qui doit avoir lieu le 31 du courant.

P. SOULE,
JOSEPH PILIE,
F. H. PETITPAIN,
J. GIRARD,
R. BRUGIER,
J. BARTHET.

...ction des Directeurs de la Compagnie des ...rations aura lieu demain 31 du courant, au bureau de la Compagnie, rue de Chartres, depuis neuf heures jusqu'à trois heures P. M.

Candidats sont :

Pierre Soulé,	MM. R. Brugier,
Armand Pitot,	Petitpain,
Fouché Cougot,	Delassize,
Octave De Armas,	Viosca,
Frédéric Buisson,	Delpeuch,
Joseph Barthet,	Joline.

...par erreur que Mr A. W. Pichot a été annoncé comme candidat pour la place de Directeur de la Banque des Améliorations.—Lisez *A. Pitot.*

...emblée des Démocrates de la Nouvelle-Orléans convoquée conformément aux avis préalables, a eu lieu hier au soir à la salle de bal de M. Davis, afin de nommer les délégués à la convention démocratique qui doit être tenue à Bâton Rouge le premier lundi de mai prochain. M. Mie, Lelebvre a été élu président de ladite Assemblée. MM. H. Andry [et] ...edesclaux, vice-présidents et M. R. M. Carter, secrétaire.

...t de la réunion étant expliqué par M. B. Z. Canonge, sur motion, les personnes suivantes ont été nommées pour composer la députation :

Martin Gordon, B Z Canonge, B Marigny, P K ...ce, S High, T M'Dougall, E A Canon, T Slidell, ...ilcox, R T Kerr, A Rasch, J J Mercier, R M ..., H Lockett, T F Wharton, J M Kennedy, M ..., P J Tricou, J M'Henry, G Brusle, Wm Christy.

...emblée a ensuite adopté deux résolutions; la première pour autoriser la délégation à remplir toute vacance qui pourrait survenir dans son sein; et la seconde ordonnant que copie des procédures de ladite assemblée, certifiée par les officiers d'icelle tienne lieu de lettre de créance pour la délégation.

...il de Ville, dans sa séance d'hier a rejeté ... d'une résolution antérieure, mise à l'ordre ... qui avait pour objet d'accorder à la Compagnie de Navigation d'Orléans le droit d'établir un chemin de fer depuis le bassin Carondelet jusqu'au ... passant par le centre de la rue du Canal.

...n de l'esclavage dans le District de Columbia.

...té encore agitée au Sénat des États-Unis ... du 16, malgré une résolution ... adoptée quelques jours auparavant ... que le Congrès n'avait aucun droit ...tionnel d'abolir l'esclavage dans le district de Columbia ni partout ailleurs. M. WEBSTER fut le premier à reproduire cette malheureuse question en ... avis qu'il introduirait sous peu, au nom des ... de Boston, quatre pétitions demandant que ... soit aboli dans le district mentionné. L'une ... était signée, disait le sénateur du Massachusetts, par 2425 femmes de Boston. Après lui sont [venus] M. EWING, de l'Ohio, SOUTHARD, BUCHANAN, McKEENE qui tous ont présenté au nom de ... leurs constituans des mémoires sur ... même sujet.

...pétitions occasionnèrent de vives discussions ... lesquelles les sénateurs du Sud, en général, prirent part très active. Sur motion de M. Rives, le Sénat décida que ces pétitions seraient déposées sur le bureau ... ordre sur le bureau.

...ignorons jusqu'à quel point le Congrès peut ... à s'arrêter sur une question de cette nature. ... semble à nous qu'elle est entièrement du ressort des Législatures d'Etat; et toute mesure que le gouvernement suprême de Washington pourrait prendre à ce sujet serait à coup sûr une atteinte portée à la souveraineté des Etats, et un motif de plus pour nos ...s, les abolitionistes, de continuer dans leurs injustes projets de désunir la république. Espérons donc que les mandataires généraux de la Nation sauront se ... dans pour garder leur neutralité sur un sujet si important et qui à coup sûr n'est pas de leur ressort.

...lisons dans le *Chronicle* de la Mobile, d'avant-hier, que le colonel George W. Owen a été nommé maire de cette ville, à une majorité de 180 voix sur son compétiteur Mr. T. Sanford. Le résultat de cette élection a été comme suit : Pour M. Owen 516 voix ; pour Sanford 336—Total 852 voix.

...iteur du Chronicle profite de cette circonstance pour chanter victoire sur le résultat d'une élection qui, dit-il, prouve la faiblesse du parti Van-Bureniste. ... ajoute-t-il n'a aucune force dans l'Etat de l'Alabama.

...s ignorons jusqu'à quel point cette assertion est fondée, mais nous savons comme fait positif, que nous étions alors sur les lieux, que la Législature de l'Alabama, dans les premiers jours de sa dernière session a abrogé une résolution adoptée à la session précédente, par laquelle le juge White était recommandé au peuple de cet Etat comme le candidat qui offrait le plus de garantie et en faveur duquel il devait donner son suffrage. Et, chose extraordinaire! le neveu du juge White était l'Orateur de la Chambre et a voté dans la majorité. Que devons nous conclure de là? Que la chance du juge White est pour le moins problématique sinon de nulle importance, dans l'élection prochaine.

...diteur du Chronicle a erré complètement en prétendant que la majorité obtenue par M. Owen prouve la faiblesse des Van Burenistes à la Mobile. Cette élection a dû dépendre de causes que nous ne chercherons pas à approfondir ici. Mais nous ferons observer seulement qu'on doit se garder de tirer des conséquences en fait d'élections partielles. Pourrait-on dire en effet que l'Etat de la Louisiane n'est pas en faveur de l'administration actuelle, parce qu'à la dernière élection M. White, candidat de l'opposition a obtenu la majorité des votes sur son compétiteur du parti Jacksoniste. Les trois élections précédentes ont prouvé le contraire, et certes la prochaine le prouvera peut-être encore mieux.

...ous ne saurions néanmoins nous abstenir de témoigner le regret que nous éprouvons de la défaite de notre estimable ami M. Sandford. Le mérite personnel de ce jeune homme, et ses qualités civiles, nous avaient fait présumer qu'il aurait été nommé au poste honorable qu'il briguait. Modeste autant qu'on puisse l'être, il a pu croire un moment que l'amitié de ses concitoyens suffirait pour lui assurer un plein succès dans la lutte électorale; il s'est trompé sans doute; mais tous les dissis ici avec poing, les talens d'un candidat et l'estime qu'il peut avoir inspirée à ses concitoyens sont de bien faibles appuis lorsque l'intrigue et [la cabale] ne se mêlent pas de la partie.

...e intention n'est pas de dire que M. Owen ne [méritait] pas d'être nommé à la place de Maire de la [ville]. Nous nous plaisons à croire au contraire qu'il [réunit] toutes les qualités requises pour mériter les suffrages de ses concitoyens, et si nous avons fait quelques réflexions au sujet de sa nomination c'est n'a été [que pour] empêcher que l'on ne cent ici ... était à son titre de Whitiste qu'il doit son élection. Nous devançons en cela, nos confrères du parti [de l'opp]osition qui pourraient profiter de cette circonstance pour crier haut voudrait les entendre que l'Etat de l'Alabama se prononcera en masse pour Hugh L. White à l'élection prochaine du président des États-Unis.

...tions faites par le Président et sanctionnées par le Sénat des États-Unis.

...ANDREW STEVENSON comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des États-Unis auprès du gouvernement de la Grande Bretagne.

...ASS EATON, comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Etats-Unis auprès de [S. M. C.] d'Espagne.

[Départ des cloches pour Rome.]

C'est aujourd'hui à midi [illegible] secondes plus ou moins que, suivant l'antique et solennel usage toutes les cloches chrétiennes, des quatre parties du Monde, doivent partir pour se rendre à Rome. Dans quarante-huit heures elles feront le voyage, aller et revenir : ce qui doit laisser supposer que, terme moyen, leur marche sera à raison de 100 lieues par heure ou une lieue et tiers par minute, en calculant qu'elles ne s'arrêtent au Vatican que tout juste le tems qu'il faudra pour dire le bonjour au Saint Père le Pape. On voit donc que les cloches ont une manière prompte de voyager que n'ont point les bateaux à vapeur, les machines locomotives des chemins de fer, les aéronautes, les chevaux de course &c. &c. Cette circonstance fera peut-être découvrir quelques améliorations dans le système des communications ; il ne faudrait pour cela que chercher à approfondir le procédé dont se servent les cloches : on y réussira peut-être à Pâques ou à la Trinité. Jusque là, cependant nous croyons devoir faire observer à nos officiers de police, commissaires et autres, à nos compagnies de pompiers aux sentinelles placées à la guérite de l'Eglise Cathédrale, et généralement, à nos concitoyens de la Nouvelle-Orléans, de redoubler de vigilance pendant les deux jours qui vont s'écouler pour prévenir tout incendie dans les limites incorporées de la cité ; tout le monde devra être sur le qui-vive, car il sera dans cet espace de temps impossible de se procurer le tocsin de rigueur, à moins que l'on ne veuille remplacer les cloches par la crécelle, autrement dite le rond de la Semaine Sainte, ce qui peut-être ne suffirait pas à réveiller de leur sommeil les habitans de la communauté.

POST-SCRIPT—1 HEURE DU MATIN.

Le feu vient de se déclarer dans une maison en bois située rue Madison, entre les rues Condé et de la Levée. Le progrès des flammes est considérable. Le vent du Sud-ouest est assez fort et tout fait craindre que le quartier ne passe.

1 heure 1/2—Les flammes continuent avec la même violence, elles ont gagné une rangée de maisons en bois adjacentes à celle où le feu s'est déclaré. Les pompes cependant sont arrivées et par leurs efforts réunis il est à espérer qu'on se rendra maître de l'incendie. Nous remarquons principalement les pompes Nos. 2 et 5 qui manœuvrent avec leur habileté accoutumée. Le No. 3 a été la première rendue, mais pour s'être engagée dans une cour où l'eau est difficile à prendre ses services n'ont pu être que très tardifs. Après elles sont arrivées les Nos. 4 et 5. On craint que le feu ne se communique à la boulangerie de M. Poincy et aux maisons qui la touchent. Les pompes travaillent à prévenir la communication des flammes.

2 heures—On s'est rendu maître de l'incendie. Il n'y a eu de brûlé que les maisons dont nous venons de parler. Le quartier est pour ainsi dire maintenant sauvé. On présume que l'incendie n'a eu lieu que par l'imprudence de quelques personnes intempérées qui habitaient la maison où le feu s'est déclaré.

M. Poincy et tous ses voisins profitent de cette occasion pour remercier les diverses compagnies de pompiers des services importans qu'elles viennent de leur rendre.

CONTINUATION DU PROCES DE FIESCHI.
COUR DES PAIRS.
PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.
AUDIENCE DU 5 FÉVRIER, 1836.

Fieschi, dont la blessure s'est de nouveau rouverte, a fait remettre une emplâtre au-dessus de la tempe gauche. Plusieurs fois pendant l'audience on lui a apporté un verre d'eau froide; il y a imbibé son mouchoir qu'il a passé ensuite sur son front brûlant.

On reprend l'audition des témoins.

Le sieur Albert dit Bertrand, marchand de vin près de la barrière Montreuil, sa femme Anette Barger, et Dambreville leur domestique, déposent au sujet d'un déjeuner qu'on a fait dans cette maison quinze jours ou trois semaines avant l'attentat.

Fieschi prétend qu'il a fait ce déjeuner avec Pepin et Morey, et que de là, ils se sont rendus près du cimetière du Père-Lachaise, afin de faire, dans une vigne l'épreuve de la combustion, d'une traînée de poudre.

Il résulte des déclarations des témoins peu de lumières sur l'identité des personnes qui ont pris part au déjeuner.

M. Collet, meunier à Thorigny près Lagny, déclare être l'ami de Pepin, qui s'est réfugié chez lui au mois d'août dernier, après son évasion. Le témoin déclare qu'un jour Pepin lui recommanda Fieschi sous le nom de Bescher, à cause de sa position malheureuse et de ses connaissances dans le nivellement des eaux. Cependant Pepin déclara qu'il se défiait du soi-disant Bescher, parce qu'il paraît pour attaché à la police.

M. le Procureur-Général : C'est la première fois que vous citez ce fait ; vous aviez fait entendre tout le contraire dans vos précédentes dépositions.

M. Collet : On ne m'avait point interpellé là-dessus. J'ai été tellement touché de la position de cet homme, que par pitié je lui ai glissé dans la poche une somme de 30 ou 40 sous.

Me. Marie : Il résulte de l'instruction que Fieschi se vantait de son affiliation avec des personnes employées à la police.

Fieschi : Je n'ai jamais eu de pareilles relations.

M. le Procureur-Général : Le témoin, n'a-t-il pas fait des démarches afin de procurer à Pepin un passeport pour se rendre en Angleterre?

M. Collet : Je suis allé au bureau du *National* afin de demander des conseils à M. Carel. J'ai trouvé M. Estibal qui m'a dit qu'il venait d'obtenir un passeport pour son beau-frère. M. Bichat, gérant de la *Tribune* condamné à plusieurs années de prison, et M. Pelagie avaient obtenu ... des passeports pour l'Angleterre, mais qu'il n'était plus possible de s'en procurer.

M. le Procureur-Général : Un autre rédacteur du *National*, le sieur Bergeron, ne s'en est-il pas occupé?

M. Collet : Je ne l'ai pas aperçu.

M. le Procureur-Général : Le fait est constaté par la procédure.

M. Prosper Magnier, âgé de dix-sept ans, garçon épicier chez Pepin, dont il est neveu, déclare reconnaître Fieschi, Morey, Boicher et Boireau. Ce dernier, à sa connaissance, est venu deux ou trois fois chez Pepin.

M. le Président : N'êtes-vous pas chargé de soigner le cheval que possédait l'accusé Pepin?

M. Magnier : Oui, Monsieur.

M. le Président : Boireau, vous voyez que voilà un jeune homme qui est employé chez Pepin qui est même souvent : il déclare qu'il vous a vu deux ou trois fois chez Pepin, et jusqu'ici, je crois que vous aviez déclaré n'y être allé qu'une seule fois ; plusieurs circonstances prouvent l'exactitude du fait articulé par le témoin. Vous devez enfin réfléchir à ce que je vous ai dit l'autre jour, et aux invitations que je vous ai faites de dire toute la vérité, de déclarer avec sincérité tout ce qui est à votre connaissance. Le moment n'est-il pas venu? Songez-y bien, et voyez si l'occasion ne se présente pas de dire tout ce que vous savez, tout ce que vous avez fait, et de le dire franchement et pleinement? (Vive sensation.) Je suis fondé à vous faire cette question. Recueillez-vous, et dites enfin toute la vérité ; parlez, suivant votre conscience, et n'oubliez pas que c'est ce que vous avez de mieux à faire.

L'accent pénétrant et persuasif avec lequel M. le président prononce ces paroles, l'effet qu'elles semblent faire sur l'accusé qui relève sa tête abattue et paraît en effet sortir d'une sombre apathie, tout paraît annoncer une scène de la nature la plus dramatique. L'anxiété avec laquelle MM. les pairs et les spectateurs attendent le dénouement et inexprimable.

Boireau (avec une émotion extraordinaire et d'une voix à moitié étouffée par ses sanglots) : M. le Président, vous m'avez déjà interpellé deux ou trois fois là-dessus; et j'ai toujours gardé le silence par pitié pour la position d'un malheureux père de famille. J'ai dit, depuis six mois, je n'ai rien voulu dire quand j'étais au secret; je cède enfin aux instances, aux larmes de ma mère et de toute ma famille. (Mouvement d'intérêt et de curiosité dans l'auditoire.)

M. le président : Reposez vos esprits, calmez-vous, la Cour aura égard à la situation dans laquelle vous êtes; elle voit bien que vous êtes obligé de vous faire une grande violence, mais enfin parlez, dites la vérité, et remettez-vous.

Que l'on fasse sortir les accusés Fieschi et Pepin. (Les huissiers font sortir Fieschi et Pepin. La curiosité des spectateurs redouble.)

M. le président : Boireau, vous venez de parler de votre mère ; c'est votre mère qui vous a supplié de dire toute la vérité, la Cour vous demande pas autre chose: obéissez donc aux conseils de votre mère. N'avez-vous pas reçu des confidences de Fieschi et de Pepin? Faites-les connaître. J'ai donné des ordres pour les faire sortir, leur présence aurait pu vous causer quelque embarras. Maintenant que cet obstacle est levé, descendez dans votre conscience, et parlez franchement. Vous voyez que d'ailleurs il ne peut plus y avoir de doute, à présent que vous avez commencé à faire des révélations achevez votre ouvrage, et dites toute la vérité.

Boireau (pâle et abattu) : M. le président, un jour me trouvant sur le boulevard, j'y rencontrai Fieschi du côté de la Porte St. Martin. Il m'a fait entrer chez un marchand de liqueurs, et m'a offert un verre de liqueur. Un jour, qui était le 26 juillet, au matin, je suis sorti vers huit heures, je suis allé voir un de mes amis, un jeune homme, M. Thibet, avec qui j'avais formé une partie de plaisir quelques jours auparavant. Je rencontrai Fieschi sur le boulevard. Fieschi s'est trompé en disant que c'était dans la rue. Fieschi me demanda où j'allais; je dis que j'allais à une partie de plaisir. Il dit : Si vous n'êtes pas si pressé, vous pourriez venir avec moi. Je suis allé avec lui, il m'a mené chez un serrurier ou forgeron, pour acheter une plaque de tôle; c'est une dame à qui il a parlé, en disant qu'il voulait une barre de fer carrée; cette dame ne pouvait le comprendre. J'étais placé à côté de l'étau; je me suis approché; j'ai tiré mon portefeuille et une carte; j'ai dit : "Vous voyez qu'il demande une barre de fer carrée et de cette forme."

En revenant, je demandai à Fieschi ce qu'il voulait faire de cette barre. Il me répondit que c'était pour une croisée. Ensuite il me demande si je voulais avoir la complaisance de lui prêter un petit foret; je demandai pourquoi faire. Il dit que c'était pour percer la barre de fer; que si je ne pouvais lui prêter un foret, il en achèterait un. Je dis : "Il est inutile que vous achetiez un foret, j'en ai un que je vous prêterai." Je jure que jamais Fieschi ne m'a dit ce qu'il voulait en faire, et, pour quel motif je lui prêtais. Je le lui prêtai, et il me le rendit le même jour.

Le même jour, le dimanche 26 au soir, en sortant de dîner avec notre homme de recette, j'étais décidé d'aller au bal à Ménilmontant. Je me suis trouvé sur le boulevard que j'avais des connaissances, une bonne qui a été chez le sieur Holland, boucher, près de Vaugirard. Elle avait un frère qui demeurait rue de Charenton, No. 175 ou 177. Je fus chez ce frère pour savoir où elle était. Je ne la trouvai pas. J'entrai prendre un verre [de vin] avec, de l'eau chez un épicier; pendant [que] j'étais assis, M. Pepin arriva, avec des dames dans une voiture, avec un char-à-bancs. Il s'approcha de moi, et me dit, en me frappant sur l'épaule et ...

[illegible] de connaître [illegible] il me fit [illegible] ... pour faire le bruit... qu'il devait y avoir, des ... dans ... pour faire du bruit. Je dis ... me conduisit à son domicile ... devait ... revenir le lendemain au soir, et me donna rendez-vous près du canal, disant qu'il avait promis à Fieschi de faire une promenade à cheval sur le boulevard Saint-Martin, qu'étant malade, il n'y pouvait pas aller, et qu'il me priait d'y aller à sa place. Je lui répondis que je ne savais pas monter à cheval, et que, si j'y montais, le cheval pourrait me jeter par terre. Pepin me dit : "Eh bien! envoyez voir Fieschi, dites-lui que vous ou moi nous nous promènerons à cheval sur le boulevard.

M. le Président : Par suite de cette conversation, n'avez-vous pas fait quelques démarches? car enfin vous avez rendu compte à Fieschi, en le rencontrant le 27 au soir au café des Mille Colonnes, de ce que Pepin vous avait dit.

Boireau : Pepin me dit : n'allez pas à cheval, si vous ne le voulez pas, mais tâchez de voir Fieschi, et dites-lui que c'est vous qui êtes monté à cheval ou bien moi. Lorsque j'ai vu Fieschi, je lui ai dit que je m'étais promené à cheval sur le boulevard jusqu'à la porte Saint-Martin, parce que Pepin m'avait recommandé de le dire.

Pepin m'avait prié de prendre son cheval, mais comme je craignais que son cheval ne me jetât par terre, je n'y suis pas allé.

M. le Président : La conversation était assez grave pour qu'à votre tour vous lui demandassiez des explications ; Pepin a dû vous confier de quoi il s'agissait?

Boireau : Il ne m'a rien dit que ce que je viens de répéter. Lui-même a paru avoir du regret ; il a comme voulu se rétracter de ses paroles ; il ne s'était pas avancé que parce qu'il avait cru que Fieschi m'avait dit quelque chose.

M. le Président : ainsi, il ne vous a proposé de monter à cheval à sa place, que parce qu'il avait cru que Fieschi vous avait mis dans la confidence?

Boireau : Apparemment.

M. le Président : Persistez-vous à dire que Fieschi ne vous a point communiqué ses projets.

Boireau : Je persiste à le dire, parce que c'est la pure vérité.

M. le Président : Mais Pepin ne vous aurait-il pas fait confidence de ses projets?

Boireau : Non, Monsieur.

M. le Président : Il ne vous a rien dit de plus que cela, vous en êtes très sûr.

Boireau : Oui, Monsieur.

M. le Président : Pepin vous a-t-il dit ce qu'il comptait faire?

Boireau : Il m'a dit que le 28 au matin il devait aller au faubourg Saint-Jacques, où avait lieu une réunion de quarante personnes. Il ne me fit pas connaître leurs noms.

M. le Président : Vous avez dit à Soireau qu'il devait y avoir un galérien à la tête du mouvement. Vous lui avez parlé d'un galérien qui voulait faire une machine pour faire sauter le Roi, et que pour cette raison, son père ne devait pas aller à la revue du côté de la porte Saint-Martin.

Boireau : Il n'y a pas de doute, mais Soireau a rapporté aussi beaucoup de choses que je ne lui ai pas dites. Le matin, quand je vins à l'atelier, Soireau me dit : "Est-ce qu'il n'y aura pas aujourd'hui du bruit à la revue? Je lui répondis : Mais il y a beaucoup de monde qui en parle—Je pense qu'il y aura dans tous les cas beaucoup de monde.—Ma foi oui.

Après cela Soireau me demanda si je savais quelque chose; je répondis : je ne sais rien. Il dit : Farceur ! vous plaisantez... Mais, dit Boireau, s'il y avait du bruit, je ne voudrais pas que mon père allât à la revue. Eh bien! repris-je, dites à votre père qu'il n'aille pas sur le boulevard du côté de la porte Saint-Martin, car il doit y avoir du bruit; des hommes armés doivent tirer sur le Roi; un galérien est à leur tête.

M. le Président : Vous ne lui avez point parlé de votre course à cheval?

Boireau : Si, je crois que je lui ai parlé de cheval; mais à l'époque où je lui parlai, je ne savais pas encore si j'irais à cheval.

M. le Président : Il est évident que vous lui en avez parlé; car il n'aurait pas pu le deviner.

M. le Président : Où avez-vous remis à Fieschi votre foret?

Boireau : Je lui ai donné chez moi, rue Quincampoix, et il me l'a rapporté rue Quincampoix. Le matin, il m'avait donné rendez-vous près de la Porte-Saint-Martin. J'ai attendu une demi-heure; voyant qu'il ne revenait pas, je me suis retiré, j'ai été au magasin. Fieschi est entré au magasin et m'a demandé ce que je lui avais promis. Je lui dis qu'avant de déjeuner je le lui porterais, parce que j'avais des courses à faire; je l'ai porté à onze heures, rue Quincampoix.

M. le Président : A quelle heure vous l'a-t-il rapporté?

Boireau : Il était peut-être midi.

M. le Président : Vous êtes-vous aperçu dans le premier moment, que le foret était gâté et émoussé à la pointe?

Boireau : Je n'y ai pas fait attention du tout, il l'a jeté sur l'établi et je n'y ai pas regardé.

M. Le Président : Puisque vous vous décidez à faire des aveux, voyez si vous avez encore quelque chose à dire, vous n'avez plus intérêt maintenant à dissimuler la vérité, il ne vous reste plus qu'un devoir, c'est de la dire tout entière.

Boireau : Hé bien! oui, M. le président, je l'aurais déjà dite, si je n'avais pas été arrêté par des considérations puissantes; je n'ai pas voulu dire la vérité par égard pour un père de famille; ce ne sont que les recommandations de ma mère, ses larmes, et celles de ma famille qui m'ont fait changer d'avis. (L'accusé retombe sur son banc, et paraît accablé d'une vive douleur.)

M. le Président : Calmez-vous, ...

J'ai encore quelques questions à vous faire. Etiez-vous sur le boulevard le 28 au matin? Fieschi vous a-t-il rencontré sur le boulevard?

Boireau : Oui, Fieschi m'a rencontré ...

M. Le Président : Ne lui avez-vous pas dit quelque chose ...

Boireau : Je ne lui ai pas parlé. Il venait apparemment pour voir si je faisais ce qu'il m'avait dit.

M. Le Président : Ne lui avez-vous pas dit que vous étiez là avec les autres?

Boireau : Non, car j'étais seul quand je l'ai vu sur le boulevard.

M. Le Président : Avez-vous pris un cabriolet pour porter le foret.

Boireau : Non, je suis allé à pied, je suis tout au plus resté vingt minutes en marche.

M. Le Président : Vous n'auriez pas eu la pensée, lorsque vous voyiez un si grand événement s'approcher, et prévoyant ce bruit, d'écrire à vos parens qui demeurent à Laval ou à La Flèche, pour les leur apprendre et les en prévenir.

Boireau : Non, Monsieur, mes parens vivent fort retirés; j'ai écrit ni à La Flèche ni à Laval ; si vous lisiez la correspondance de ma mère, vous verriez qu'elle m'a toujours recommandé de ne me mêler à aucune société politique.

M. Le Président : Vous n'avez pas écrit à vos amis de Laval non plus?

Boireau : Nullement.

M. Le Président : Pourquoi avez-vous mis tant de mystère à porter ce foret à Fieschi, si vous ne saviez pas ce qu'il en voulait faire, ainsi que de la barre de fer qu'il avait achetée?

Boireau : Il me l'avait demandé sans mystère ; je n'ai jamais connu Fieschi que comme pourvoir politique; j'ai fait tout ce que j'ai pu pour lui rendre service.

M. Le Président : Pourquoi ne vouliez-vous pas que votre maître sût que vous aviez prêté ce foret?

Boireau : Parce que j'avais dit que j'allais à l'hôtel d'Espagne, et que je n'y étais pas allé.

M. Le Président : Les greffiers vont mettre au net les notes qu'ils ont dû prendre sur cette déclaration.

Pour justifier la sincérité des paroles de Boireau, et pour lui rendre la justice que je lui dois, je vais faire connaître une des réponses qu'il a faites dans sa confrontation avec Pepin. C'est une réponse tout-à-fait analogue à ce qu'il vient de dire. La voici.

D. Je vous rappelle que, sur ce fait encore, il existe une déposition formelle d'un témoin auquel vous vous seriez vanté d'avoir fait ce dont vous vous défendez aujourd'hui.—R. Je n'ai qu'une chose à dire, c'est que je suis innocent. *S'il y a d'autres complices, c'est à vous de les chercher. Ce n'est jamais moi qui livrerai un père de famille ; j'ai trop d'humanité pour cela.*

Tout à l'heure Boireau vient de dire que s'il a tardé six mois à faire cette déclaration, c'est dans la crainte de compromettre un père de famille.

A présent, Boireau, pendant que vous êtes là assis, recueillez vos souvenirs le plus complètement que vous pourrez sur les conversations que vous avez eues avec Pepin (comment vous avez rapporté cette conversation dans le commencement de la déclaration ; rappelez dans votre mémoire tout ce qui a pu être dit dans cet entretien. (Curiosité toujours croissante.)

Boireau : Je n'ai rien à ajouter sur mes rapports avec Fieschi.

M. Le Président : Pepin vous a-t-il dit les motifs de la promenade à cheval?

Boireau : Non, Monsieur, Pepin m'a dit : Vous reviendrez demain me parler à mon écurie, j'ai quelque chose à vous dire ; vous me ferez le plaisir d'aller à cheval sur le boulevard jusqu'à la Porte Saint-Martin, parce que je ne sais pas monter à cheval, et si je savais aller à cheval, votre cheval me jetterait par terre. Il dit : Mon cheval n'est pas méchant, il ne vous fera rien. Je dis : Je n'irai pas tout de même. Voilà le fait, je n'y suis pas allé non plus. Pepin me dit : Tâchez de voir Fieschi ce soir, et vous direz à lui ou à Morey que l'un de nous, vous ou moi, nous irons à cheval.

M. Le Président : Vous n'avez pas songé à lui demander quel motif il avait pour faire cette promenade à cheval ; ou pour vous la faire faire?

Boireau : Il n'a pas voulu me le dire.

M. Le Président : Vous ne lui avez pas demandé?

Boireau : Je savais bien que si je lui avais demandé il ne voudrait pas me le dire.

M. Le Président : Avez-vous reçu un pistolet de Fieschi?

Boireau : Oui, je l'ai reçu. (Sensation.)

M. Le Président : L'audience va être suspendue pour donner le temps aux greffiers de mettre au net leur sténographie, et de rédiger le procès-verbal de ce qui vient de se passer.

L'audience suspendue à deux heures et demie, est reprise à trois heures. Pendant cet intervalle, M. Dupont, chargé aussi de la défense de Morey, a fait connaître à Boireau qu'il ne pouvait continuer de le défendre.

Au moment où l'on ramène les accusés tous les regards se portent sur Pepin qui est frappé de stupeur.

M. le Président (à Boireau) : Votre défenseur (Me. Dupont) ayant pensé que sa situation était changée vis-à-vis de vous, a désiré se désister de votre défense. Il vous faut donc un autre défenseur, en choisissez-vous un, ou voulez-vous que je vous en donne un?

Boireau—Je choisis Me. Paillet.

M. Paillet, qui siège au banc des avocats, déclare accepter la défense de Boireau.

M. le président, à Pepin—Vous êtes sorti de chez vous le dimanche au soir?

Me. Parquin—M. le président, la loi exige que, lorsque l'on interroge des accusés en l'absence de quelques autres, il soit donné lecture à ceux-ci de ce qui a été dit en leur absence.

M. Cauchy, greffier en chef, donne lecture de l'extrait de l'interrogatoire de Boireau, ce qui est parfaitement conforme à ce que nous avons rapporté plus haut.

M. le président à Boireau. Reconnaissez-vous la sincérité et l'exactitude de ces notes?

[...] M. le président—Vous reconnaissez [illegible] ...
D. Quel jour?—R. Le 26 au soir.
D. Dans quel endroit?—R. Vers le Pont-au-Change et le Pont-Neuf.

M. le président (à Pepin) : Vous venez d'entendre les charges qui résultent contre vous de l'interrogatoire de Boireau. Maintenant, je vous demande, en raison de cet interrogatoire, ce que vous avez fait dans la soirée du Dimanche. N'avez-vous pas été vous promener au bois de Vincennes?—R. Oui, Monsieur le président.

D. N'étiez-vous pas en char-à-bancs avec votre femme et vos filles?—Je ne puis répondre à cette question que par une dénégation.

D. Avec qui étiez-vous donc?—R. Les débats le prouveront.

D. Il n'y a pas de raison pour que vous ne le disiez pas dès aujourd'hui?—Je ne puis répondre que par une dénégation.

D. Vous avez dit que vous aviez été vous promener avec votre femme et vos quatre enfans. A quelle heure êtes-vous rentré?—A onze heures du soir.

D. En rentrant chez vous, avez-vous trouvé du monde dans votre maison?—R. J'ai vu des jeunes gens.

D. Vous n'y avez pas trouvé Boireau?—Non, M. le président.

D. Vous n'avez pas vu Boireau ce jour-là, vous ne l'avez pas engagé à boire de l'anisette et de l'absinthe, et à venir avec vous dans un cabinet où vous écriviez habituellement?—R. Non, Monsieur.

D. Vous ne lui avez pas, dans la conversation, parlé de la revue de la garde nationale qui devait avoir lieu deux jours après?—R. Je ne puis répondre aux allégations de Boireau que par une dénégation.

M. le président—Je dois néanmoins vous remettre ces allégations sous les yeux, afin que vous les ayez bien présentes à l'esprit en les niant.

D. Vous n'avez pas parlé de la revue?—R. Je ferai la même réponse.

D. Vous n'avez pas, à cette occasion parlé de ce qui pouvait se passer à cette revue?—R. Non, Monsieur.

D. Vous n'avez pas parlé d'un projet de tirer sur le Roi, projet qui devait être exécuté par un galérien et plusieurs autres individus?—Non, Monsieur.

D. Vous n'auriez pas demandé à Boireau s'il avait vu Fieschi depuis peu?—Non, Monsieur.

D. Vous ne lui avez pas donné un rendez-vous pour le lendemain au canal Saint Martin?—R. Non, Monsieur.

D. Il ne serait pas venu le lendemain au canal?—R. Non, Monsieur.

De là vous ne l'auriez pas mené dans votre écurie, rue de Bercy?—R. Non, Monsieur.

D. Vous ne lui auriez pas proposé de monter un cheval que vous aviez dans cette écurie, et de le promener dans une promenade que vous deviez faire sur le boulevard Saint-Martin?—R. Non, Monsieur.

D. Sur l'observation qu'il vous fit qu'il ne savait pas monter à cheval, ne lui auriez-vous pas dit : "C'est égal, vous n'irez pas ; mais arrangez vous pour trouver Fieschi ce soir ; vous le trouverez à tel endroit; et demandez lui s'il a vu passer vous ou moi?—Non, monsieur.

D. Vous persistez à dire que vous n'avez rien dit de tout cela à Boireau?—R. Je persiste à dire que je n'ai rien dit de tout cela à Boireau.

M. le président à Fieschi—Vous venez d'entendre la lecture des notes prises sur l'interrogatoire de Boireau. Persistez-vous à dire que vous ne lui avez donné aucune connaissance du projet de l'attentat?

Fieschi—Oui, Monsieur, je persiste à dire que je n'ai donné aucune connaissance de l'attentat, en ce sens que Boireau n'a pas vu ma machine, et qu'il n'a pas su de quelle manière l'attentat devait se commettre.

M. le Président—A-t-il su par vous que l'attentat devait se commettre?

Fieschi—Il a su le lundi que lendemain 28 il devait y avoir une affaire.

D. Vous avez déclaré que vous ne lui aviez pas dit—R. Je ne crois pas cela.

La Cour entend plusieurs dépositions qui offrent peu d'intérêt.

M. le docteur Perrève déclare qu'il avait chargé Fieschi de faire un plan à Paris pour faire connaître l'itinéraire des omnibus et autres voitures à transport commun. Il a fait cadeau à Fieschi d'un pantalon.

Me Dupont—Je demande la permission d'une question à Fieschi. Fieschi a été hébergé chez Morey; il a reçu de lui la nourriture et des vêtemens; il n'était pas alors son complice. Comment se fait-il que dans cette position ce soit à M. Perrève qu'il s'adresse, plutôt qu'à Morey et Pepin, ses prétendus complices.

Fieschi—J'aurais préféré mendier à toutes les portes que de m'adresser à mes complices; nous tramions alors l'affaire ensemble, et je ne voulais conspirer que pour la gloire. Lorsque j'irai à l'échafaud, on saurait dire: il a mendié de l'argent, tandis qu'on ne pourra pas le dire. Lorsque j'ai reçu une paire de souliers de Morey, ils me l'ont donnée sans que je le demandasse.

M le Président—Votre observation, Me. Dupont, rentre dans la plaidoirie.

Me Dupont—C'était une question que j'adressais à Fieschi.

Fieschi—D'ailleurs, et M Perrève m'a offert des habits, c'est qu'il savait que pour le travail qu'il me confiait j'aurais à me présenter dans plusieurs maisons.

M le Président—Que l'on fasse entrer M le Prince Charles de Rohan-Rochefort.

M le prince Charles de Rohan-Rochefort entre appuyé sur une canne; il prête serment, et déclare se nommer Charles-Louis, prince de Rohan-Rochefort, âgé de soixante-dix ans passés, propriétaire dans le département de Seine-et-Oise, et résidant depuis quelques années en Suisse.

M. le Président—... accusés?

M le prince de Rohan Rochefort—Je ne connais que M Pepin par relations de Commerce, ayant plusieurs fois acheté chez lui. J'ai fait venir en Suisse, pour moi et pour plusieurs de mes amis, des légumes *décortiqués* (dépouillés de leur enveloppe extérieure), d'après les prospectus qu'il avait publiés dans les journaux.

Quand je suis venu à Paris, je me suis fait un plaisir d'aller voir M Pepin, j'ai voulu voir sa mécanique. Une première fois je ne l'ai pas trouvé au lieu où il me dit qu'il était à la campagne à cinq ou six lieues de Paris; je suis revenu quelques jours après. J'ai demandé à M Pepin s'il voulait me vendre un de ses moulins.—Tout ceci a duré un quart d'heure ou vingt minutes, il n'a pas été question d'autre chose.

M le Président—Pouvez-vous préciser l'époque à laquelle aurait eu lieu cette visite?

M de Rohan-Rochefort—C'est à la fin de mars ou au commencement d'avril de l'année dernière.

M le Président—Ne lui auriez vous pas parlé de M Gustave de Damas?

M de Rohan-Rochefort—Je ne connais pas du tout M Gustave de Damas: je ne connais qu'un comte de Damas, il n'est pas le même, je n'ai jamais eu de correspondance avec lui.

M le Président—Pepin ne vous a-t-il pas demandé si vous pourriez vous charger d'une commission auprès de M Gustave de Damas?

M de Rohan Rochefort—Je ne puis pas affirmer s'il me l'a proposé ou s'il ne me l'a pas proposé; dans tous les cas, je n'aurais pu l'accepter, puisque je ne connaissais pas la personne.

M le Président—Pepin vous aurait-il présenté, il y a deux ans, un ancien grenadier 5e régiment de ligne.

M de Rohan Rochefort—Un homme est venu chez moi me disant qu'il était malheureux, et me demanda si je pouvais l'aider ou l'employer comme ouvrier, il ne s'est pas présenté comme militaire. N'ayant aucun ouvrage à lui donner, je lui ai remis une couple d'écus pour boire à ma santé. Il paraissait hésiter à accepter cet argent; cependant il a exécuté et religieusement mes intentions, qu'il s'est présenté complètement ivre à une personne pour qui je lui avais donné des recommandations très générales, et c'est pour cela qu'il n'a point été employé.

M le Président—Avez-vous parlé à Pepin de vos relations avec la famille royale?

M de Rohan Rochefort—Mes relations de parenté avec la famille royale n'ont guère connexion avec des haricots et des pois *décortiqués*. (Rire général.)

M le Président—Avez-vous parlé politique?

M de Rohan Rochefort—D'abord, je n'aime point les conversations politiques, et s'il y en avait eu, c'est Pepin qui les aurait commencées. Je parlai à Pepin de choses qui lui étaient agréables, parce que je paraissais goûter un procédé de son invention, et ensuite de choses qui lui étaient utiles; car je proposai de me rendre acquéreur d'un de ses moulins.

M. le Procureur-Général—Vous avez eu une correspondance avec Pepin.

M de Rohan Rochefort—Je lui écrivais pour lui demander des légumes, et quand il m'envoyait sa facture, je lui faisais passer des fonds pour les payer.

M le Procureur-Général—En effet, la correspondance qui est aux pièces est dans ce sens.

L'audience est levée à cinq heures et demie et continuera à demain pour entendre les dépositions des témoins du fameux dîner qui a eu lieu chez Pepin, entre autres M. Lorélut, avocat; et M Levaillant, membre de la Chambre des Députés.

On croit que les débats seront terminés demain ou après-demain, et que M le procureur-général prendra la parole lundi.

☞ Dimanche prochain, jour de Pâques, on quêtera aux portes de l'Eglise Cathédrale pour venir au secours de l'Hospice des veuves indigentes. 30 mars—3

COMMERCIAL.

[Nouvelle-Orléans, 30 Mars 1836.]

300	[illegible]	[illegible]	13
57	do	do [illegible]	17½
46	do	de Louisiane	19
100	do	de C. District	18
200	do	Floride	17½
115	do	do Texas	17
720			

Philadelphie, 17 Mars.
Cours des Actions de Banque.

Banque des Etats-Unis	de	122 à 122 ¼
Do. du Canal	"	105½ à 106
Do. de la Cité	"	109 " 110
Do. Commerce	"	77½ " 80
Do. Artisans & Négocians	"	59 " 44
Do. Du Gaz	"	24 " 25
Do. de la Louisiane	"	120 " 125

New-York, 16—350 actions de la Banque du Gaz ont été vendues à 104 1/2.

Le navire *Vandalia*, capitaine Sprague, parti du Hâvre le 15 février, est arrivé à Charleston le 23 de ce mois.

Par cet arrivage on a reçu le *Journal du Hâvre* du 15 février, dont nous prenons les nouvelles commerciales suivantes :

HAVRE, 15 FEVRIER.—La semaine a commencé d'une manière favorable pour le Coton. 2500 balles se sont vendues ; 2000 provenant des Etats-Unis et se sont vendues, dit-on, sans aucune hausse, il est vrai, mais aux prix que nous avons déjà quotés. Je ne crois pas qu'il en soit de même des courtes-soies, car on a payé 175 fr. pour chacune des balles ; 791 balles de cette qualité qui formaient la cargaison du brick Merlen venant de Savanah, et qui n'étaient pas supérieures à celles du Braganza, qui, cependant n'ont produit que 132 f. Nous devons donc en conclure une hausse de la moitié de cette différence.

Les courtes-soies sont toujours très recherchées. Un beau parti de cette qualité reçu par le Vandalia s'est vendu 144 f.

Notre approvisionnement est de 29,231 balles, dont 25,538 proviennent des Etats-Unis ; nous en attendons 40,000 de plus par des navires que nous savons en route.

HAVRE, 15 FEV.—Les prix se soutiennent cette semaine. Déjà il s'est vendu 2500 balles aux prix quotés, dont 2000 longue-soie—791 provenaient de Savannah par le Marion, et ont produit 165 f.

Le message spécial du Président Jackson n'a produit ici aucune sensation.

REVUE DU HAVRE, 15 FEV.

COTON—Cette denrée soutient son prix et les ventes sont très actives.—Il s'est vendu cette semaine 13,624 balles, dont 4209 provenant de la Louisiane, aux prix de 115 f. à 163 f. 50 c. ; 8030 courte-soie de la Mobile, de l'Alabama et du Tanassee, de 105 à 150 f. 519 de Fernambacco, de 185 à 170 f. ; 12 de Bahia, à 160 f. ; 820 de Maranham, à 132 ; 56 et 30 d'Hayty à 125 f. Nous n'avons reçu cette semaine que 1935 balles courte-soie.

Approvisionnement du 31 Janv. 1836	48,835
Arrivages jusqu'au 18 fév	8,250
	57,106
Ventes et exportations jusqu'à cette époque	24,078
Restant sur la place	33,028

Le navire Pardonnet est parti du Hâvre pour ce port, le 16 février, avec le Cumberland pour la Mobile.

CANDIDATS
POUR LA 1ERE. MUNICIPALITE.
POUR RECORDER :
D. AUGUSTIN,
LOUIS ALLARD,
PAUL BERTUS.

ALDERMEN

1er District—G. Schmidt,
" S. High.
" E. Bertus.
2d. District—A. W. Pichot,
" M F. Cougot,
" Jh. Guillot jr
3e District—H. Pédesclaux,
" M. Cruzat,
" C. Roselius,
" Dr. Thomas.
4e. District—G. Préval,
" C. Bouligny,
" E. A. Canon.
5e District—F. Buisson,
" A. Fernandez.
" Joseph Laurent.
" J J Mercier
" Henry Colson

2ME. MUNICIPALITE

POUR RECORDER.
JOSHUA BALDWIN.

ALDERMEN:

1er District—James H. Caldwell,
" D. H. Twogood,
" Daniel Dunn.
2d District—Thos. Sloo, jr.,
" Edward York,
" J. L. Florance,
" Samuel J. Peters.
3e. District—P. Laidlaw,
" Robert V. Moyre.

3ME. MUNICIPALITE
POUR RECORDER
ALFRED DUCROS,
L. U. GAIENNIE.
C. CUVELLIER.

ALDERMEN

1er District—L. Féraud.
" A. Guirot,
" W. C. C. Claiborne,
" F. Percy,
2d District—Philippe Guesnon,
" A. Lara,
" B. Marigny,
3e District—J. Kilshaw Jr.
" Ch. Caffin.
" Alexandre Lesseps.
" Labedoyère Kerulon.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.

L'ÉLECTION des Directeurs de la Compagnie du Théâtre d'Orléans, aura lieu lundi, 4 avril, à la Salle du bal d'Orléans, depuis neuf heures du matin jusqu'à 3 heures P. M. en présence des commissaires soussignés

E. A. CANON,
S. CUCULLU,
31 mars—3 FOUCHE COUGOT.

Compagnie du Railroad de Carrollton.

AVIS—Les personnes qui ont quelques réclamations contre la compagnie, pour compte du railroad, sont invitées à les présenter à la Banque tous les vendredis, pour les faire examiner et à revenir les lundis pour être payées, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après. Par ordre de la direction,
31 mars—10 L. F. GENERES.

Compagnie du Railroad de Carrollton.

AVIS.—Dimanche prochain, 3 avril, jour de Pâques, les chars de la compagnie partiront de la Nlle. Orléans régulièrement toutes les heures, depuis 7 heures du matin jusqu'à 7 heures du soir.
Par ordre.
31 mars CZARNOWSKI.

Chasseurs à Cheval d'Orléans.

L'ESCADRON montera à cheval dimanche, 3 d'avril et se réunira à la Place du Cirque, à huit heures et demie précises—tenue d'hiver. Par ordre du commandant.
31 mars J. BRYAN, adjt. major. E.

AVIS.

LES créanciers de Victor Grosjean, insolvable, sont prévenus de présenter leurs réclamations respectives au soussigné pour former un tableau de répartition. CHARLES DURANCO, Syndic,
Encoignure des rues Rampart et Dumaine.
31 mars—3

ECOLE DU SOIR, POUR LA TENUE DES LIVRES.—Mr. DEZAUCHE, professeur admis dans plusieurs institutions et familles honorables de cette ville, ouvrira le mardi 5 avril prochain, dans la soirée, une classe pour l'enseignement de la comptabilité commerciale.

La tenue des livres, en partie double, sera enseignée dans un cours pratique de trois mois. Ce cours sera fait en français et en anglais.

Pour les conditions et autres renseignements s'adresser à la librairie, encoignure des rues Royale et Ste. Anne. 31 mars—3

SACS EN PITRE—De grandes dimensions et de bonne qualité, à vendre, rue de la Douane No. 8 par [31 mars] FROST, & Co.

CIGARRES—50 milliers cigarres espagnols des meilleures marques, 40 surons tabac (vuelta de abajo) en débarquement du brick Planet de la Havane, à vendre par 31 mars A. DELPIT, 119 rue de Chartres.

TABAC DE CUBA.—50 balles tabac de qualité supérieure, en débarquement, à vendre par 31 mars HARROD & QUARLES, 24 Douane.

FARINE—1000 barils, en débarquement du Steamer Champion, à vendre par
31 m TOURNE & BECKWITH, 23 Nlle. Levée.

GOUDRON—Poix et goudron en barils et barillets, prêts à être chargés et expédiés.
31 mars W. E. & R. MURPHY, 129 Bassin.

CHARBON DE BOIS—100 barils charbon de pin, 200 do. de chêne, à vendre par
31 mars W. E. & R. MURPHY, 129 Bassin.

CHAPEAUX de soie.—En débarquement des navires Huntsville et Alabama, 30 caisses chapeaux de soie, très légers des formes les plus à la mode, rendus imperméables au moyen de la gomme élastique, à vendre en gros et en détail, par
31 mars J. EVANS & Co. 10 Chartres.

CHAPEAUX Gris de Russie.—Les soussignés viennent de recevoir 30 caisses chapeaux gris de Russie, très à la mode pour l'été.
31 mars J. EVANS & Co. 10 Chartres.

COFFRE-FORTS, en Fer.—De la fabrique de C. J. Gaylers, en assortiment, à vendre par
31 mars COIT & Co., 80, rue de la Douane

GENIEVRE, &c—5 pipes genièvre de Hollande; 4 demi pipes eau de vie, à vendre par
31 mars COIT & Co. 80, rue de la Douane

SAVON, &c—200 boîtes savon de Boston no. 1; 35 boîtes chandelles en débarquement de la barque Mary, à vendre par
31 mars HARROD & QUARLES, 24 Douane.

CHANGE sur Charleston et Savannah, en demande; par
31 mars I. R. St. JOHN, GREGORY & Co.

POUR LA HAVANE & MATANZAS—Le beau Brick fin voilier MAID, capitaine Green, prendra du fret pour l'un ou l'autre de ces ports et partira incessamment.—S'adresser à
31 mars JOHN A. PECK, 29 Bienville.

POUR LA HAVANE ET MATANCE,—Le beau brick LIGONIA, capitaine Burnham, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Notre Dame ou à [illegible] R. GRONING & Co.

A VENDRE OU A FRETER.—La goëlette de Baltimore INDIANA, cap. Beach, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, tirant peu d'eau et du port d'environ 340 barils. Le dit bâtiment est à quai et prêt à mettre en mer. S'adresser au capitaine à bord. 31 mars—3

POUR LIVERPOOL.—Le navire de 1ère. classe, PRINCE REGENT, capt. H Burt, est prêt à recevoir son chargement et partira incessamment. S'adresser à
30 mars G. VANCE & R. GAMBLE.

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais de 1ère. classe CATHARINE, capt. H. Langmuir, ayant tout son chargement engagé, partira vers le 2 avril. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens de chambre, s'adresser à bord, on face la presse ... d'Orléans, ou à G. VANCE & R. GAMBLE.

POUR LA MOBILE.—La goëlette ..., capitaine P. Graneau; pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à R. BRUGIER.

Aux Citoyens de la Louisiane. ... la Ville, Orléans, 30 mars 1836 ... procédera à l'élection d'un ... prochain. ... B. FERRAULT, caissier.

THEATRE D'ORLEANS.

Dimanche, 3 Avril.
Robert le Diable.

Théâtre de la rue St.-Charles.

CE SOIR, on représentera la belle pièce de
THE HAPPIEST DAY OF MY LIFE.
suivi de
TIMOUR THE TARTAR.

VENDREDI, la première représentation de
NORMA.
Madame MADDEN, paraîtra dans cette pièce pour la première fois.

THEATRE D'ORLEANS.
Samedi, 9 Avril prochain,
GRAND CONCERT
Vocal & Instrumental,
Au Bénéfice de Mr. GAMBATTI.

Ce Concert sera divisé en trois parties dans lesquelles plusieurs des artistes distingués du Théâtre d'Orléans et de ceux de la rue du Camp & St. Charles se feront entendre, et dont les noms ainsi que la liste des morceaux qu'ils exécuteront seront donnés plus tard dans le programme.

☞ Pour la location des loges, s'adresser au Salon de Mr. Davis,

☞ Les prix des places sont les mêmes que ceux fixés pour les représentations du Théâtre.
29 mars

Spectacle sans pareil.

POUR cette semaine seulement devant, à cause d'engagemens, clore positivement samedi prochain 2 avril.

Tous les Soirs, à 8 heures, dans la belle salle de l'Hôtel américain, au coin des rues Bienville et Levée.

Prix d'entrée $1—Enfans, moitié prix

LA DAME CHINOISE !

qui s'est fait voir dernièrement à la Mobile, à Pensacola, et dans les principales cités des Etats Unis, aura l'honneur de paraître devant la compagnie dans

Un magnifique Salon chinois,

tendu de riches tentures de Canton, en satin damassé, garni de peintures et tableaux chinois, de lanternes et de curiosités, apportées de Canton afin de donner plus d'intérêt à l'exposition

Afong Moy, née à Canton, est âgée d'environ 16 ans, douce, ayant des manières engageantes; elle adresse aux personnes qui la visitent en anglais et en chinois, et marche devant la compagnie afin de faire remarquer l'extrême petitesse de ses pieds, beauté qui distingue éminemment les dames chinoises. La mesure des pieds d'**Afong Moy** est quatre pouces un huitième de longueur, c'est à dire celle des pieds d'un enfant âgé d'environ un an.

Afong Moy sera richement habillée, son costume sera national, et afin de donner une idée de sa langue maternelle et de son harmonie, elle chantera une chanson chinoise. Elle est dans ce moment sous la tutelle de la femme de la personne qui dirige ses voyages, et fait de rapides progrès dans l'étude de la langue anglaise. Différentes curiosités seront montrées à la compagnie, leurs usages seront expliqués et rien ne sera épargné pour faire connaître les manières et les coutumes de cette nation singulière. Afong Moy a été amenée dans ce pays, sous une caution très considérable de la ramener à Canton dans l'espace de deux années. Ce temps est presque écoulé, elle se dirige dans ce moment vers N York pour s'embarquer à bord du navire Mary Ballard qui vient d'arriver de Canton et ne peut faire qu'un très court séjour dans toutes les grandes villes qui se trouveront sur son passage.

Afong Moy prie les dames de la Nouvelle Orléans d'accepter ses sincères remercimens pour l'accueil favorable qu'elle en a déjà reçu. Elle espère être honorée de leur visite, après avoir fait près de soixante mille milles pour venir solliciter cette faveur.
28 mars—6

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des preuves—Etat de la Louisiane.—A tous ceux que ces présentes peuvent concerner, salut. Qu'il soit connu que attendu que PIERRE ADOLPHE DUCROS, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, régister des testamens dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex officio greffier de la cour des preuves dans et pour ladite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834 avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du vingt neuf décembre mil huit cent trente cinq, dans l'affaire des successions de Isidore L'Eveillé et Hélène Pin, sa femme, personnes de couleur, libres, toutes deux décédées, je soussigné, régister des testamens, ai exposé en vente publique à l'encan, le quatre février mil huit cent trente six, pour compte des successions de Isidore L'Eveillé et Hélène Pin, sa femme, personnes de couleur, libres, toutes deux décédées, le lot de terre ci-après décrit, lequel a été adjugé audit Pierre Adolphe Ducros, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur.

Description de la propriété d'après le vendeur judiciaire.

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue Moreau, entre les rues Espagne et Mandeville désigné sous le no. 78, numéro sur le plan du faubourg dressé par Joseph Pilie, voyer, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, notaire public, dans son registre de 1821, page 391, ledit lot de terre, mesure, mesure anglaise, soixante trois pieds onze pouces de face à la rue Moreau, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces, avec les bâtisses, adjugé à Pierre Adolphe Ducros, pour le prix de trois mille cinquante piastres.

Conditions de la vente—Un quart comptant et la balance à un crédit de six et douze mois en billets endossés à satisfaction, et avec hypothèque spéciale sur la propriété.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le lot de terre et bâtisses ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande ledit acquéreur.

En foi de quoi j'y ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour des Preuves, ce 29ème jour du mois de mars A. D. 1836.

W. F. C. DUPLESSIS,
31 mars Régister des Testamens

COUR DES PREUVES.—Dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans.—Succession de Félicité Lépine, veuve de Paul Godin. Vendredi quinze d'avril 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu de deux ordres de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Félicité Lépine, veuve de Paul Godin, décédée, les esclaves et propriétés foncières, savoir

Esclaves.

1o. Chloé, négresse âgée d'environ 45 ans, cuisinière et domestique de maison, sujette au rhumatisme

Propriétés Foncières.

2o. Un terrain situé sur le Côté gauche de la rue du Chemin du Bayou, entre les rues des Ramparts et St Claude, mesurant 30 pieds de face à la dite rue du Chemin du Bayou, sur 145 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de veuve Dumine Glapion, et de l'autre côté par celle de Charles Chapron, cette propriété est la même que la défunte acquit de Marie Joseph Torson, par acte passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, le 18 mai 1831, ensemble la maison, bâtisses et dépendances qui sont dessus. La maison se compose de quatre appartements, deux cabinets, une galerie en jalousies et une petite cave—deux chambres à domestiques, cuisine avec galerie et un cabinet, la cour est carrelée en briques, un puits à pompe, cette maison vient d'être recollée et réparée, il y a un excellent four dans le fonds de la Cour

Conditions de la vente. L'esclave et propriété foncière ci-dessus décrits payables en quatre termes égaux, le premier comptant et les trois autres à 6, 12 et 18 mois de crédit, du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur, et portant hypothèque sur la propriété vendue.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testa.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs

Les acquéreurs doivent payer, en sus du prix de l'adjudication, pour le pavage &c. dû à la corporation de la cité de la Nouvelle-Orléans.
31 mars.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de CUNNINGHAM—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Patrick Cunningham, curateur de la succession de feu James Cunningham, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis en conformément audit compte et ledit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
31 mars Régister des Testamens

COUR DES PREUVES—Attendu que Antoine Vallette a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Antoine Dallon, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.—Par ordre de la Cour
31 mars W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tes.

EN débarquement des navires Huntsville et Alabama, de New-York:

2 caisses jaconets à petits dessins; 2 caisses guingham à mille raies et autres, platilles; indiennes françaises, fonds blancs et à petit dessin; 2 do bas coton blancs fins; 1 do chaussons do do; 1 do coutil fil blanc; 1 do toile d'Irlande; 1 do toiles cirées; 1 do mousselines suisses, à raie, satinées en couleur; 1 do mousselines brochées et satinées; 1 do alépine noire; 1 do mousselines françaises en couleur; 1 do à carreaux, pour mousquinaires; 1 do percales blanches, brochées; 5 do mouchoirs moque madras; 1 do brin blanc en fil à carreaux; 1 do jaune do. et une variété d'autres articles, à vendre par DUFOUR FRERES,
30 mars rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Plaquemines—Cour des Preuves.—Attendu que Salomon Salas de cette paroisse, a pétitionné la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle de la succession de Alexandre Morgan, de cette paroisse, décédé ab-intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours de cette date, les raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée.

Paroisse de Plaquemines, le 31 mars 1836.
31 mars—3 G. LEONARD, Juge

LES créanciers de feue Dame Vve. Tardieu sont priés de communiquer leurs titres de créance à M. P. G. Bertrand, son exécuteur testamentaire, ou leur à MM. Murphy & Grailhe, avocats. 31 m—3

Ventes à l'Encan.

PAR THOMAS C. CASH & Co.
Bottes, Souliers, Chapeaux, &c.

IL sera vendu, jeudi 31 mars, à 11 heures du matin au no. 44, rue du Camp, encoignure Gravier, sans réserve:

Un assortiment général de bottes, souliers, chapeaux, habillemens, etc. 30 mars—1

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu, le mardi, 5 avril, à midi, les propriétés ci après décrites, appartenant à la succession de feu Madl Carrière, savoir:

1. Un terrain situé dans le faubourg Marigny, rue de Craps, entre les rues des Français et de l'Union, mesurant 50 pieds de face à la rue du Craps, sur 120 pieds de profondeur, sur lequel terrain se trouve la maison no. 122, briquetée entre poteaux, cuisine et autres dépendances; le tout en bon état.

2. Un terrain situé en cette ville, dans la rue Bourbon entre les rues Hôpital et du Quartier, ayant 30 pieds de face à la rue Bourbon, sur une première profondeur de 90 pieds, où il ouvre sur la ligne Ouest d'un pied trois pouces, avec une seconde profondeur de 30 pieds, faisant une profondeur totale de 120 pds. la ligne du fond portant 31 pieds 3 pouces et parallèle à la ligne de face, ensemble avec la maison No. 395, briquetée entre poteaux, cuisine en bois et dépendances.

3. Un terrain situé en cette ville, rue Bienville, entre les rues Dauphine et Bourgogne, mesurant 30 pds de face à la rue Bienville, sur 120 pieds de profondeur, ensemble avec les bâtisses en bois qui s'y trouvent, portant no. 156; le pavage en face de cette propriété sera payé par l'acquéreur, en sus du prix d'adjudication.

Conditions: Un cinquième comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente pardevant M. F. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 31 mars—1

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le Jeudi 31 Mars, à midi à la Bourse Hewlett

Françoise âgée de 19 ans blanchisseuse, repasseuse et un peu cuisinière, domestique et gardienne d'enfans, ... Jones âgé de 13 à 14 ans domestique de maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—6 et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque. L'acte de vente sera passé par devant L. H. Féraud, notaire public.
31 mars

PAR TRICOU DOMINGON & CANONGE

IL sera vendu Samedi, 2 avril, à 5 heures, sur la levée, entre les rues Poeyfarre et St. Ferdinand, au dessous de Rail-Road, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra:
270 à 280 Barils Farine, avariés.
Conditions—Comptant 31 mars—3

PAR B BOUNY

VENDREDI, 1er d'Avril, il sera vendu, à 10 heures du matin, au magasin rue Royale, au dessus de l'encan du docteur Landier, entre St. Pierre et Toulouse,

5 à 600 volumes de livres de littérature, du droit, et autres ... diverses, ... la majeure partie ... Les conditions au moment de la vente. 31 mars 3

PAR F. DUTILLET & DELERY

IL sera vendu le jeudi, 31 mars, à midi, à la Bourse Hewlett

Françoise, âgée de 19 ans, blanchisseuse, repasseuse, un peu cuisinière, domestique et gardienne d'enfans ...

Jones, âgé de 13 à 14 ans, domestique de maison, garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions. 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque. L'acte de vente sera passé pardevant L. H. Féraud, not. pub. 30 mars

PAR FERNANDEZ & WHITING.

JEUDI, 31 du courant il sera vendu, à la Bourse de Hewlett, à midi

Les Propriétés suivantes. Un lot de terre entre le chemin du Bayou et Gentilly, et seulement à un ... de distance du jardin public

... contenant SEIZE TERRAINS.

Conditions. Un cinquième comptant, la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit pour billets endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

... de terre sur le chemin du Bayou ... de l'Esplanade, derrière la maison de M. ... d'après le plan exhibé à la Bourse. ... payable le 1er mars 1836, la balance ... mars 1837 pour billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

... lots de terre ayant face aux propriétés de M. ... sur le second îlet du chemin du Bayou ... lots de terre à Elkinsburg, aussi ... du lac Pontchartrain et tout près de l'Hôtel ...

Conditions. 6, 12, et 18 mois de crédit pour billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Theo. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

PAR PETER CENAS

IL sera vendu Jeudi, 31 mars, à midi, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis.

Les esclaves de prix suivans:

1. ... nègre ..., âgé d'environ 29 ans, nègre de ... cocher.

2. ... Cornelia John, âgée d'environ 20 ans, ... de maison, bonne blanchisseuse et couturière.

3. Le nègre Nelson, âgé d'environ 20 ans, nègre de ...

4	do	Jeffrey	do	26 "	do
5	do	Joe	do	24 "	do
6	le négrillon Jacob,		do	16 "	do
7	do	Asher	do	15 "	do
8	la négritte Molly		do	15 "	négresse
9	...	...	...	14 "	...
10	do	Francis	do	12 "	do
11	do	Eliza	do	13 "	do
12	do	Rebecca	do	14 "	domestique

13. La négresse Clara, do 24 " bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec ses 2 enfants, ... de 4 ans et l'autre de 2 ans.

Les esclaves décrits ci-dessus, sont pleinement garantis contre les vices et les maladies prescrits par la loi. ... ne sont vendus par leur propriétaire que parce qu'il se prépare à quitter l'Etat et n'a plus besoin de leurs services.

Conditions ... à la vente. 29 mars 3

PAR F. DUTILLET & DELERY

IL sera vendu le jeudi 31 mars, à midi, à la Bourse Hewlett

Le nègre John âgé d'environ 20 ans, pleinement garanti, bon domestique de maison et aussi peintre et vitrier, il est très intelligent et susceptible d'apprendre en très peu de temps tout ce qu'on pourrait lui enseigner.

Conditions payables le 1er mars 1837, le 1er mars ... le 1er mars 1839, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente pardevant C. Pollock, not. pub 26 mars

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE

IL sera vendu le jeudi, 31 mars, à midi, à la Bourse Hewlett,

21 Lots de Terre situés au faubourg Washington, près de la grosse coton de la Levée, compris dans l'îlet No. 9, entre les rues St. Ferdinand, Poeyfarre et Girod

Le plan est déposé à la Bourse Hewlett

Conditions, 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant J. Mossy, not. aux frais des acquéreurs. 23 mars

PAR J. B BLACHE

IL sera vendu, jeudi, le 31 du courant à midi, à la Bourse de Hewlett —Une négresse nommée Marguerite, de la Caroline, créole, âgée d'environ 25 ans, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, bonne gardienne d'enfans, ayant été nourrice pendant longtemps, garantie des vices et maladies prévus par la loi—Ensemble avec son fils nommé Charles, âgé d'environ 9 ans.

Conditions moitié comptant et la balance à six mois de crédit en billet endossé à satisfaction avec hypothèque.

L'acte de vente sera passé pardevant A. Mazureau, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 25 mars

LES Soussignés ont constamment en magasin un assortiment complet de **Strops et Liqueurs.**
E. TASTUET & A. DELAMARE.
31 mars—3 Rue St-Louis, No. 3

Marchandises Sèches.

BAS blancs pour femme, jaconas imprimés, Calicots do., mousselines do ; jaconas à carreaux et à raies ; toile d'Irlande en pièces et demi-pièces ; chemises blanches; mouchoirs de batiste ; guingamps à carreaux et à mille raies ; batiste en pièces :—Le tout en débarquement du navire Alabama, à vendre par
ANDREWS & BROTHERS,
31 mars 19 Chartres

$15 DE RECOMPENSE—Est partie marronne le ... du courant de chez le soussigné, encoignure des rues Esplanade et des Remparts, la négresse SARAH, âgée de 19 ans, taille 5 pieds 2 pouces. Elle a le regard sournois lorsqu'on lui parle; elle était vêtue lors de son départ d'une robe d'indienne claire, à points pourpre; elle a une large cicatrice entre les épaules.

La susdite récompense sera donnée à quiconque arrêtera ladite esclave et la logera dans la geole de paroisse de la Nouvelle Orléans.
31 mars—3 JAMES FINLAY.

$10 DE RECOMPENSE—Seront payées à quiconque arrêtera et ramènera au soussigné ou logera dans la geole de cette ville la négresse SOPHIE, partie marronne de chez le Soussigné No. 221 rue des Magasins, depuis environ 3 semaines. La dite esclave est âgée d'environ 27 ans, taille de près 5 pieds, marquée de la petite-vérole, les pieds tournés, de grosses lèvres. Il lui manque quelques dents de devant. Elle portait à son départ une robe bleue tachée. Elle est bien connue dans le faubourg Ste Marie comme blanchisseuse à la journée, et l'on pense que c'est dans ce quartier qu'elle se cache.
P. SHIELS, 221 rue des Magasins.
31 mars—3

Détenus à la Geole de la Paroisse Jefferson, les esclaves suivans, Joseph, appartenant à M. Millaudon.—Hemphil, petit nègre, à M. Bouligny.—Charles à M. Prados.—James Scott, à M. John Minter.—Patrick, à M. Trasimond Landry. Les propriétaires sont invités à les réclamer conformément à la loi.
Paroisse Jefferson, 29 mars 1836.
31 mars J. CHARBONNET, shérif.

A VENDRE à l'amiable au consulat de France jusqu'au cinq avril prochain, meubles de toutes espèces, voitures, chevaux, selles, etc. 26 mars—3

ON peut admettre plusieurs messieurs dans une pension bourgeoise très décente tenue par une famille française, rue St. Pierre No. 88 ; entre les rues Royale et Bourbon. 26 mars—6

A VENDRE—Le Soussigné offre en vente, de gré à gré, la négresse EDY, âgée d'environ 23 ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, pleinement garantie—Elle n'est vendue pour aucun défaut.
Pour les Conditions, s'adresser à
C. P. JAMES,
29 mars—6 A la Poste